

# ATTENTION AUX ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES!

## Qu'est-ce qu'une espèce envahissante ?

Une espèce exotique envahissante (EEE) est un animal, une plante ou un micro-organisme **introduit** dans un milieu où il n'est pas naturellement présent.

Ces espèces dites envahissantes détiennent un fort pouvoir de colonisation. Par leur importante capacité de reproduction et de dispersion, elles peuvent proliférer au détriment des espèces locales et des écosystèmes. Elles s'adaptent rapidement au milieu où elles sont introduites

et entrent en compétition avec les espèces indigènes et les mettent en danger.

Une espèce est considérée envahissante lorsque son introduction dans un nouveau milieu cause des dommages écologiques, économiques et sociaux.

**Autant les milieux aquatiques que terrestres peuvent être touchés!**

## Quels sont leurs impacts ?

### Sur la société :

- Rend impraticable certaines activités récréatives (pêche, navigation de plaisance, baignade etc.);
- certaines espèces amènent des maladies (ex. virus du Nil) ou sont dangereuses pour la santé (ex. la berce de Caucase qui produit des dermatites importantes au contact;

**Le mode de vie rural risque d'être gravement altéré!**

### Sur l'économie locale :

- Le contrôle est très, très coûteux et l'éradication souvent impossible;

- Répercussions négatives pour l'industrie forestière et agricole, sur les pourvoiries et le récréotourisme etc.;
- Dommages aux propriétés et infrastructures;
- Diminution de la valeur des propriétés;

### Sur l'environnement :

- Appauvrissement de la biodiversité;
- Dégradation du milieu;
- Pertes des fonctions écosystémiques;
- Modification de la structure et de la composition des communautés;
- Contribuent à dégrader la beauté naturelle des plans d'eau et de l'environnement.

**Les impacts sur l'environnement sont souvent importants et irréversibles !**

## Comment sont-elles introduites ?

- La **navigation de plaisance**, le transport d'une embarcation d'un lac à l'autre;
- Le rejet à l'eau d'**appâts vivants** ;
- Le **transport** : marchandises et importations (avion, train, camion, bateau) ou de loisir par les véhicules tout-terrain (VHR);
- L'aquariophilie et jardins d'eau (ex. relâche de poissons rouges, tortues, plantes d'aquariums etc.);
- Commerce direct: d'espèces **ornementales** ou **horticoles**.

En Abitibi-Témiscamingue, le transfert d'embarcations d'un plan d'eau à un autre est une source d'introduction et de propagation particulièrement préoccupante. Voir le prochain bulletin pour en connaître davantage sur les mesures de préventions et les techniques de nettoyage d'embarcations.

## Myriophylle à épi



### Espèce très envahissante :

Impacts socioéconomiques très importants. Un fragment peut produire un individu à part entière et envahir un lac en moins de 2 ans. Espèce présente au Québec et dans certains plans d'eau de l'Abitibi-Témiscamingue. Une fois introduite, il est impossible d'éradiquer cette espèce!



Myriophylle à épi (OBVcapitale)



**Organisme de Bassin Versant  
Abitibi-Jamésie**

Pour toutes informations supplémentaires, observations ou questionnements, veuillez contacter l'OBVAJ :

Site internet : [www.obvaj.org](http://www.obvaj.org)

Courriel : [informations@obvaj.org](mailto:informations@obvaj.org)